

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de deux arrêtés relatifs à la concrétisation et à l'exploitation d'une Maison de l'Absinthe

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Le 20 juin 2011, le Conseil communal présentait à votre autorité un rapport d'information qui dévoilait un ambitieux projet de Maison de l'Absinthe. Une étude de faisabilité confirmait l'intérêt et la viabilité du projet, tout en esquissant des perspectives prometteuses. Le concept alliant une triple dimension touristique, économique et culturelle avait été accueilli très positivement par les groupes, dans le cadre d'un débat particulièrement constructif.

Depuis lors, le projet a trouvé au travers de la nouvelle politique régionale (NPR) le soutien de l'Etat de Neuchâtel et du Secrétariat d'Etat à l'économie de la Confédération. Ces derniers ont contribué à hauteur de 272'000.- francs au financement de la phase d'étude de détail menée durant 18 mois de travail intensif.

Le Conseil communal se réjouit aujourd'hui de soumettre à votre autorité un projet concret et abouti, dont la qualité est à la hauteur des ambitions qu'il porte.

En bref	2
1. Historique et objectifs du projet	3
1.1. Genèse de la Maison de l'Absinthe	3
1.2. Rappel des objectifs	3
1.3. Conditions de faisabilité posées	3
1.4. Etapes franchies depuis l'étude de viabilité	4
1.5. Etat d'avancement actuel	4
2. La Maison de l'Absinthe dans le détail	5
2.1. Bâtiment.....	5
2.3. Gouvernance.....	10
2.4. Exploitation.....	10
2.5. Financement	11
4. Consultation des acteurs de la filière	14
5. Conformité stratégique et réglementaire	15
5.1. Contribution au programme de législature	15
5.2. Respect des mécanismes de maîtrise des finances	15
6. Conclusion	16
Arrêté A : Crédit de fr. 2'000'000.- pour la rénovation de l'Hôtel de District	17
Arrêté B : Mandat de prestation pour la Maison de l'Absinthe	18



En bref

Sous réserve de votre accord, la Maison de l'Absinthe ouvrira ses portes au public dans 18 mois. Idéalement située au cœur du haut lieu touristique que constitue le centre historique de Môtiers, en les murs de l'ancien Hôtel de District, la Maison accueillera une dizaine de milliers de visiteurs chaque année. Des visiteurs qui découvriront l'incroyable histoire d'un siècle de résistance dans le bureau du juge... qui condamnait les clandestins. Qui apprendront aussi que l'absinthe fut, jusqu'à l'aube du siècle passé, une industrie florissante, exportant sur tous les continents. Et qui vivront surtout un voyage entre passé et présent, entre ombre et lumière, entre mythe et terroir.

Digne vitrine d'une production de haute qualité et témoin d'une incontestable légitimité régionale, la Maison s'imposera comme un pôle culturel, économique et touristique du Pays de l'absinthe, à l'échelle de sa dimension franco-suisse. Elle jouera un rôle fédérateur et contribuera au rayonnement d'une offre riche et diversifiée, tant au plan touristique qu'au niveau de la filière de production.

Le présent rapport présente la Maison de l'Absinthe sous ses différentes facettes et soumet à votre autorité deux décisions relevant de votre compétence, indispensables à la concrétisation du projet et indissociablement liées l'une à l'autre.

D'une part, il s'agit d'un crédit d'investissement visant la rénovation et la réaffectation dans une vocation touristique de l'Hôtel de District de Môtiers. Le bâtiment émergeant au patrimoine financier resterait propriété communale.

D'autre part, il s'agit d'une autorisation de conclure un mandat de prestation entre la commune et la fondation de la Maison de l'Absinthe. En effet, cette entité récemment créée pour conduire l'exploitation de la Maison assumerait en outre le support logistique et la coordination de la Route franco-suisse de l'Absinthe, pour la part incombant à notre commune.

1. Historique et objectifs du projet

1.1. Genèse de la Maison de l’Absinthe

Depuis 2004, des réflexions ont été menées par les acteurs publics et privés autour de la création d’un centre d’interprétation de l’absinthe. En 2010, un groupe de travail est créé sous l’égide de la toute jeune Route franco-suisse de l’Absinthe, qui identifie l’absence d’un pôle touristique fort du côté suisse. Une étude de faisabilité est menée, qui permet de préciser le concept et d’en confirmer la viabilité. C’est la naissance du projet de Maison de l’Absinthe, localisée à l’Hôtel de District de Môtiers. Un rapport d’information est débattu en juin 2011 au Conseil général, puis une aide cantonale et fédérale d’une ampleur considérable est octroyée au titre de la nouvelle politique régionale, afin d’assurer le financement des études de détail. Ces dernières sont désormais achevées et le projet est prêt à entrer dans sa phase de concrétisation.

1.2. Rappel des objectifs

Les objectifs étaient clairement énoncés dans le rapport d’information de 2011. Il s’agissait de :

- Cultiver le lien authentique et séculaire qui unit l’absinthe à son terroir
- Valoriser les richesses de notre patrimoine pour entretenir le mythe de la clandestinité
- Offrir une vitrine et une structure de vente communes aux producteurs d’absinthe et de produits dérivés
- Constituer le pôle fort de la Route de l’Absinthe côté suisse en assurant :
 - Un point d’accueil à même de recevoir les visiteurs en tout temps
 - Un centre de coordination capable d’organiser le séjour des touristes qui veulent découvrir les richesses de la Route de l’Absinthe
 - Une compétence professionnelle pour assurer la coordination avec les professionnels français chargés du dossier
 - Un soutien logistique aux acteurs régionaux du Pays de l’absinthe et un rayonnement auprès des professionnels publics et privés du tourisme.

1.3. Conditions de faisabilité posées

Un élément essentiel du rapport de 2011 portait sur les conditions de faisabilité du projet et constatait déjà que les principales étaient réunies :

- L’appui des partenaires-clés que sont l’Interprofession de l’Absinthe, le Musée régional, Tourisme neuchâtelois, l’Etat et bien évidemment l’association du Pays de l’Absinthe.
- La volonté de la filière économique de développer sa visibilité et celle du secteur touristique de renforcer son rayonnement.
- L’engagement et la motivation de personnes capables de conduire la Maison, aussi bien au niveau stratégique qu’opérationnel.
- La disponibilité d’un lieu répondant parfaitement aux exigences multiples du projet.

Clairement, le principal obstacle qui restait à surmonter était celui du financement. A ce titre, le cadre évoqué dans le rapport d’information de 2011 est parfaitement respecté. Tant pour le volet incombant à la commune que pour celui placé sous l’égide de la fondation de la Maison de l’Absinthe, les appuis indispensables sont acquis et le solde du financement est en passe d’être assuré au travers d’une levée de fonds actuellement en cours.

1.4. Etapes franchies depuis l'étude de viabilité

Un énorme travail a été fourni dans la phase d'étude de détails, par le groupe de pilotage et, surtout, par le chef de projet et les mandataires. Ces derniers ont œuvré d'arrache-pied pour régler tous les aspects du projet jusque dans ses composantes les plus fines.

Côté bâtiment, une approche architecturale a été retenue par un jury nommé pour l'occasion, dans le cadre d'un appel d'offres. Le bureau lauréat a ensuite précisé le projet architectural et des devis ont été établis pour l'ensemble des travaux. Finalement, le préavis favorable des services cantonaux compétents ayant été acquis, les plans ont été déposés.

Côté contenu, des recherches muséographiques ont été menées et avant-projet scientifique et culturel a été établi, puis validé. Sur cette base, un plan de visite a été conçu, détaillant le rôle et les contenus de chacune des salles de la Maison.

Un espace contemporain de bar-boutique et une cuisine de formation-démonstration ont également été imaginés et tous les coûts d'équipement, d'aménagement et de mise en route de la Maison ont été chiffrés.

Un masterplan a été produit et le business plan, qui était déjà esquissé dans l'étude de viabilité, a été affiné et validé, tant en ce qui concerne l'exploitation que l'investissement.

Au niveau de la conduite financière et opérationnelle, une aide de nouvelle politique régionale de 272'000.- francs a été obtenue au profit de la phase d'études de détail et le comité de pilotage a siégé à une vingtaine de reprises. Les concepts de gouvernance et d'exploitation ont été précisés et la fondation de la Maison de l'Absinthe a été constituée. Le soutien des contributeurs principaux que sont la Loterie romande et l'Etat est acquis, dans le cadre des objectifs retenus.

Finalement, un dialogue intense s'est établi avec les acteurs locaux de la filière absinthe, qui se sont approprié différents aspect du projet dans une perspective de partenariat très prometteuse.

1.5. Etat d'avancement actuel

Sauf incident majeur qui interviendrait dans l'intervalle, toutes les conditions sont réunies pour programmer une ouverture de la Maison dès le premier semestre 2014.

D'ici à cette échéance, il s'agira pour la commune de mener à bien les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment.

Parallèlement, après avoir obtenu son exonération fiscale et aussitôt que le Conseil général se sera prononcé, la fondation de la Maison de l'Absinthe pourra boucler la recherche des fonds nécessaires au financement des contenus muséographiques et scénographiques.

Toujours durant l'année 2013, la commune, la fondation et les partenaires des filières économique et touristique travailleront ensemble à préciser les modalités d'exploitation de la Maison. Il s'agira de confirmer la politique tarifaire envisagée et d'établir des accords de collaboration.

Finalement, il s'agira pour toutes les entités concernées de mettre en œuvre les structures de fonctionnement et de préparer l'ouverture de la Maison, aussi bien au plan opérationnel que promotionnel.

2. La Maison de l’Absinthe dans le détail

2.1. Bâtiment

Comme indiqué dans le rapport d’information de 2011, le bâtiment de l’Hôtel de District doit être rénové et transformé pour répondre à sa nouvelle vocation touristique. Le bâtiment restera en propriété communale et sera mis à disposition gratuitement de la fondation de la Maison de l’Absinthe, pour une durée de 20 ans.

L’étude de faisabilité préconisait une rénovation très douce. Le projet retenu s’inscrit dans le cadre financier correspondant. Sélectionné dans le cadre d’un appel d’offres, le projet a séduit par différentes qualités déterminantes. Il satisfait le cahier des charges et apporte une réponse optimale au défi d’une exploitation assurée par une personne seule, durant les heures creuses de la saison morte. S’y ajoute une approche architecturale très séduisante, puisque, le bâtiment est facilement identifiable par les visiteurs et invite à la découverte, tout en respectant le cadre authentique de la Grande Rue de Môtiers.



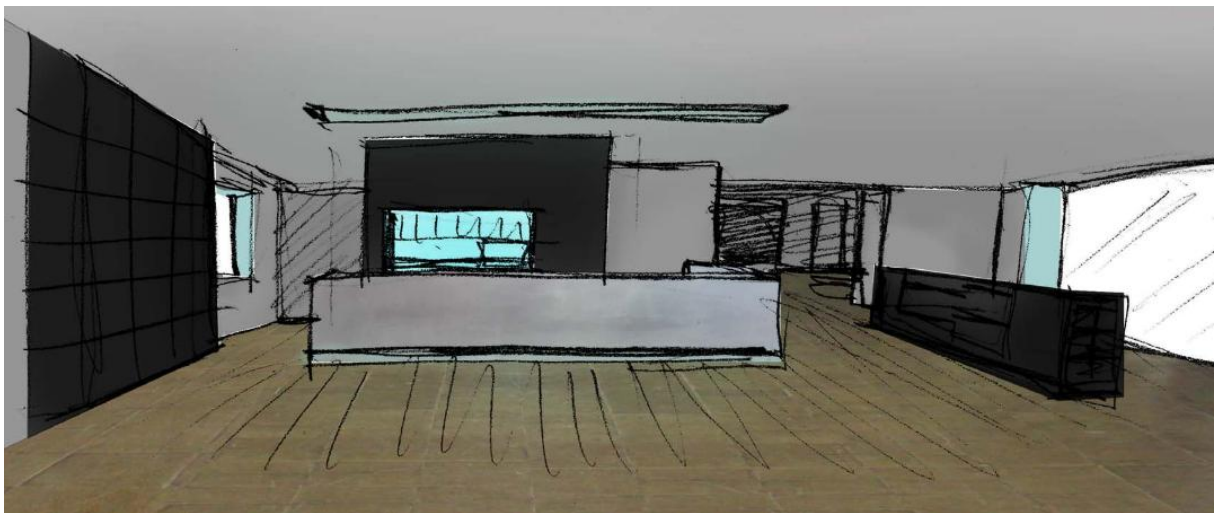
Cependant, les dimensions de la grande lucarne de la toiture Nord suscitent des réactions contrastées dans le cadre de l’enquête publique. Afin d’éviter d’éventuelles oppositions, des variantes allégées ont été imaginées, avec une hauteur réduite et des revêtements en pierre ou en cuivre, plus traditionnels. Les négociations sont en cours au moment d’imprimer.



A l'intérieur, le visiteur évolue dans cadre ouvert, qui lui permet de s'orienter facilement tout au long de la visite.



Les différents espaces créés contribuent de manière essentielle à l'expérience vécue par le visiteur, en harmonie avec les contenus et fonctions de chaque partie de la Maison.



En outre, le projet valorise de manière subtile la cage d'escalier classée, qui constitue l'élément le plus exceptionnel du bâtiment.

Dans son esprit, le projet est à la fois moderne, respectueux du patrimoine et fortement imprégné de l'esprit de l'absinthe, par de nombreuses références à son histoire. De plus, certains espaces sont mis en relation avec l'extérieur, pour inviter les visiteurs à découvrir la région et à inscrire l'expérience vécue dans son lien avec le terroir. C'est notamment le cas de la lucarne du toit qui, en plus d'amener la lumière du Nord au cœur de la Maison, projette d'emblée le visiteur dans la vallée et situe la scène.



Le dossier architectural étant annexé au présent rapport, son contenu n'est pas repris de manière plus détaillée ici.

Le devis général établi pour la phase de construction présente des coûts totaux de 1'953'000.- francs.

Devis pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment	
Gros œuvre 1	530'000
Gros œuvre 2	155'000
Installations électriques	153'000
Chauffage ventilation	82'000
Installations sanitaires	46'000
Ascenseur	60'000
Aménagements intérieurs 1	268'000
Aménagement intérieurs 2	179'000
Honoraires	220'000
Autorisations et taxes	10'000
Echantillons, maquettes, reproductions, documents	46'000
Assurances	4'000
Comptes d'attente pour provisions et réserves	200'000
Total	1'953'000

Le solde de 47'000.- francs doit permettre de couvrir les coûts de relocalisation de différents équipements du bâtiment tels que sirène d'alarme ou tableau de contrôle des réservoirs.

A noter encore que les aménagements extérieurs font partie intégrante du contenu de la Maison. Il est dès lors prévu que leur financement soit assuré par la fondation et non par la commune.

Compte tenu de l'aide NPR attendue pour ce volet du projet, mais sans prendre en compte les subventions que nous ne pourrions solliciter qu'une fois le crédit adopté, le loyer correspondant au bâtiment s'élèverait à 72'000.- francs par an. C'est ce montant plafond qui a été retenu dans le cadre du business plan. Si cette évaluation n'a pas d'impact financier, dans la mesure où le loyer est ensuite annulé par la commune, elle est importante pour assurer la transparence indispensable dans le cadre d'un tel projet et elle permet également d'offrir une vision réaliste du rendement du parc immobilier émergeant au patrimoine financier communal.

Il est à relever que dans le cadre de l'examen des projets architecturaux, le groupe de pilotage du projet a décidé de retirer du programme l'installation de chambres d'hôtes dans le bâtiment. Les problèmes de gestion des accès et d'organisation du bâtiment s'avéraient en effet conséquents, tout comme les coûts engendrés pour les surmonter. Mais l'option d'une rénovation complète du bâtiment a évidemment été maintenue.

Concernant les chambres d'hôtes, l'idée est de privilégier dans un premier temps un partenariat avec les hébergeurs privés présents dans la région ou qui prévoient de s'y développer. Si le besoin de chambres au sein de la Maison devait néanmoins se préciser, une nouvelle étape de développement pourrait être engagée sur le site, de manière financièrement raisonnable, par la revalorisation d'espaces disponibles dans le bâtiment du tribunal situé à l'arrière-cour (bâtiment B). Le potentiel de développement est en tout cas important sur le site, permettant d'envisager sereinement l'avenir. On pourrait même l'imaginer réaffecter les cellules de la prison pour ceux qui souhaiterait expérimenter la garde à vue !

Mais dans l'immédiat, l'important est de réussir la mise en route de la Maison, de développer ses activités et d'assurer une exploitation stable et solide. Les approches retenues au niveau des bâtiments s'inscrivent pleinement dans cette optique, tout en intégrant une orientation durable et respectueuse à la fois du patrimoine et de l'environnement.

2.2. Activités

Des activités multiples et variées seront déployées au sein de la Maison, sous l'égide d'une fondation. L'idée est de faire de ce lieu un véritable pôle touristique, économique et culturel, vivant et rayonnant.

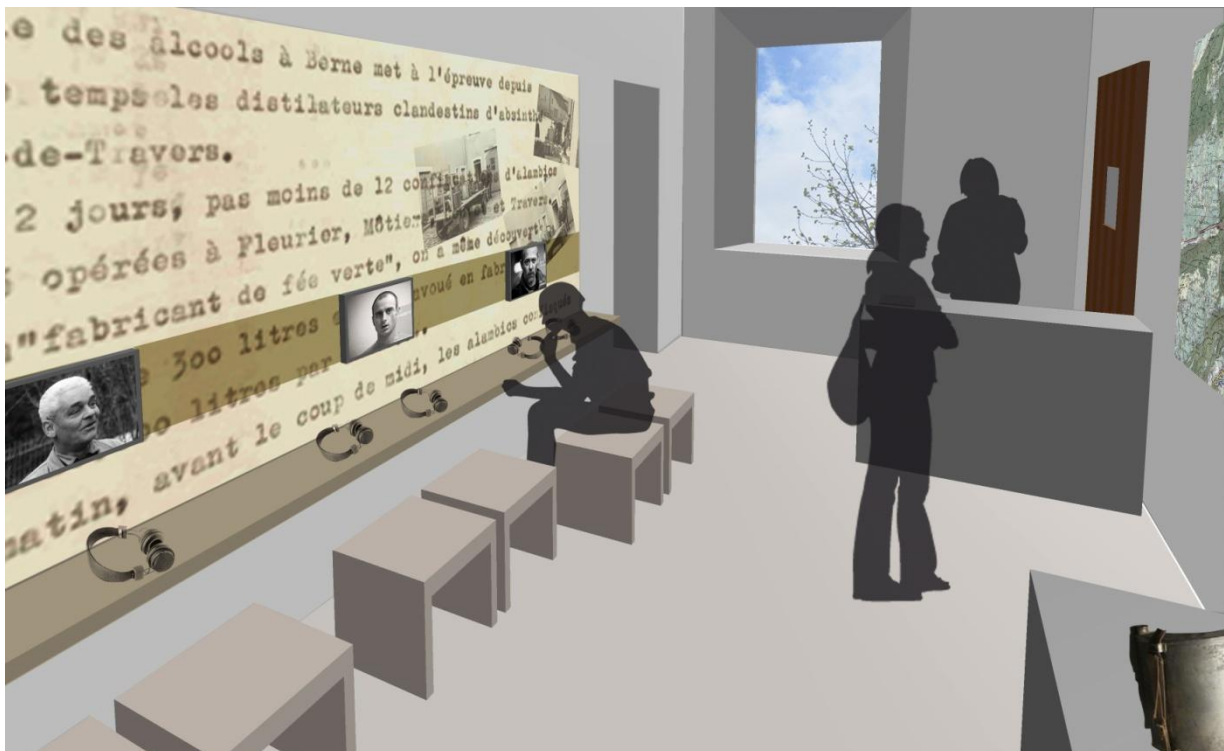
En premier lieu, il faut citer les différentes offres proposées dans la Maison. Avec la visite de l'exposition permanente et des jardins. Sans oublier les expositions temporaires, qui viseront à la fois à assurer un renouvellement de l'offre et à toucher des publics moins directement intéressés à la seule thématique absinthe.



Il sera naturellement possible d'acheter de l'absinthe, des produits du terroir et autres souvenirs touristiques à la boutique. En plus de proposer des dégustations aux visiteurs qui n'auraient pas opté pour une visite combinée, le bar accueillera les clients d'ici et d'ailleurs durant les heures d'ouverture de la Maison, le temps d'un apéritif ou d'un café. Tant au niveau de la boutique que du bar, les modalités d'approvisionnement, de vente et de représentation équitable des différentes absinthes seront définies durant l'année 2013 avec l'interprofession, la Maison étant au service de la filière et non l'inverse.

Parallèlement, afin de développer et promouvoir l'utilisation gastronomique de l'absinthe et des plantes aromatiques qu'elle contient, des séjours de formation culinaire seront proposés en partenariat avec de grands chefs. Dans cette perspective, le projet intègre une cuisine de démonstration, dans le cadre d'un généreux espace multifonctionnel situé au rez-de-chaussée de la Maison. Outre ces événements culinaires, la Maison organisera ponctuellement des conférences, spectacles et autres manifestations visant à donner un rythme à la Maison et à assurer son rayonnement.

Et une fois l'exploitation de la Maison lancée, la fondation envisage de lui donner une vocation supplémentaire, en l'imposant comme centre de référence sur l'histoire de l'absinthe en Suisse. La documentation, sous forme numérique, sera accessible tant dans la Maison que sur internet.



Au niveau du back-office, la fondation assurera de nombreuses tâches moins visibles, mais tout aussi essentielles pour permettre à notre région d'exploiter pleinement le formidable potentiel que représente la thématique absinthe. Aussi bien au profit des acteurs économiques que touristiques.

D'une part, dans le cadre d'un mandat confié par la commune, la Maison fournira en effet un important travail de soutien logistique et administratif à la Route de l'Absinthe. Il s'agira notamment d'assurer la coordination de la filière touristique pour la partie suisse, ainsi que de jouer un rôle de centrale de d'organisation et réservation de séjours liés à l'absinthe. En outre, elle organisera tous les deux ans, en alternance avec la ville de Pontarlier, un grand événement festif autour de l'absinthe.

D'autre part, elle agira également au niveau de la promotion de la filière économique, dans le cadre d'un mandat qui sera confié par l'interprofession. Par exemple pour assurer des représentations extra-muros pour le compte de ses mandantes, à l'occasion de diverses manifestations.

2.3. Gouvernance

La phase de concrétisation du projet s'étendra sur toute l'année 2013 et le premier semestre 2014. Durant cette période, deux volets bien distincts seront gérés de manière coordonnée.

D'une part, la commune pilotera la transformation du bâtiment, via le dicastère des infrastructures.

D'autre part, la fondation de la Maison de l'Absinthe conduira les travaux de muséographie et d'équipement, ainsi que la réalisation des aménagements extérieurs. Parallèlement, elle organisera l'exploitation, la communication et le lancement de la Maison.

Durant toute cette période, un comité de pilotage et le chef de projet seront chargés de la coordination. Le statut du chef de projet durant cette période, ainsi que le calendrier et les modalités de son transfert de la commune à la fondation seront définis dans le détail durant le premier trimestre de 2013.

Une fois la Maison en exploitation, la fondation restera seule aux commandes des destinées de la Maison. Elle jouera un rôle de pivot entre les acteurs économiques, touristiques, culturels et politiques.

La commune restera quant à elle impliquée à trois titres :

- Un rôle de partenaire dans la gestion opérationnelle, à égal niveau du Musée régional et de l'Interprofession, via la participation de deux représentants de la commune au sein du Conseil de fondation.
- Un rôle de client, pour l'achat de prestations bien définies dans le cadre d'un mandat précis conclu avec la fondation.
- Un rôle ordinaire de propriétaire de locaux loués à un tiers.

2.4. Exploitation

L'exploitation de la Maison incombera à la fondation de la Maison de l'Absinthe, qui sera seule responsable des choix organisationnels y relatifs.

Afin de préparer au mieux le travail d'organisation, différents scénarios ont été identifiés et étudiés. L'option retenue pour l'élaboration du business plan consiste à engager le personnel nécessaire directement sous l'égide de la fondation. Ce choix est en effet le mieux approprié pour l'élaboration de projections financières, car il permet d'avoir la vision la plus complète du projet et de sa viabilité. Toutefois, la fondation pourrait tout aussi bien confier l'exploitation à une société d'exploitation ou un indépendant si elle devait juger ces options plus pertinentes.

Le business plan annexé est fondé retient des hypothèses relativement pessimistes à plusieurs niveaux, de manière à définir des conditions de viabilité financière suffisamment élevées pour limiter fortement les risques. Les conclusions démontrent en particulier que pour garantir la solidité financière de la Maison, la fondation devrait être libre de tout fardeau d'endettement. C'est pourquoi l'intégralité des montants à investir devra être trouvée par la fondation sous forme de dons.

Le personnel d'exploitation prévu peut sembler insuffisant au premier abord. Néanmoins, il faut relever qu'il ne s'agit là que du socle fixe minimal de personnel, auquel s'ajoutent les dotations spécifiques prévues au titre de charges variables (visites guidées, cours de cuisine, etc.), le personnel d'entretien de l'immeuble, le personnel auxiliaire ainsi que les bénévoles défrayés. Les analyses menées montrent que l'exploitation peut être assurée avec l'effectif prévu. Mais il s'agit d'un minimum et, si la fondation parvient à dégager des moyens supplémentaires, elle souhaitera probablement le renforcer.

2.5. Financement

La phase d'étude de détail et le travail de coordination de projet a d'ores et déjà fait l'objet d'un financement tripartite Confédération-Etat-Commune, au travers d'une décision relevant de la loi sur la politique régionale.

Au niveau de la concrétisation du projet, le volet immobilier est financé par la commune, au travers du crédit qui vous est soumis, tandis que le volet muséographique, les équipements et aménagements extérieurs sont financés par la fondation, au travers d'une levée de fonds.

De manière plus détaillée, le volet immobilier à charge de la commune s'élève à 2 millions de francs. Un soutien à l'investissement au titre de la nouvelle politique régionale est attendu sous forme de prêt sans intérêt d'une durée de 20 ans, pour environ la moitié du montant. Diverses subventions à fonds perdus, de moindre volume, ne pourront être sollicitées qu'après l'adoption du crédit. Des demandes seront alors adressées à diverses entités telles que l'ECAP, les monuments et sites, la Patenschaft, etc. En l'absence de toute certitude quant aux montants des soutiens qu'il sera possible d'obtenir, ces derniers n'ont pas été pris en compte dans l'établissement des projections financières présentées dans ce rapport.

Quant aux fonds à trouver par la fondation pour réaliser les équipements et l'aménagement, ils s'élèvent à 2,1 millions de francs. Sur ce montant qui peut sembler conséquent, plus de 1,5 millions de francs sont d'ores et déjà assurés, via un soutien de la Loterie romande et une aide à fonds perdus au titre de la nouvelle politique régionale. Une recherche de fonds est prévue pour couvrir le solde et constituer le fonds de roulement de la Maison. Des demandes formelles seront transmises une fois que votre autorité aura confirmé le lancement du projet, auprès de nombreux sponsors potentiels, ainsi que de 45 institutions de mécénat susceptibles d'apporter un soutien financier substantiel au projet. A ce stade, des contacts préalables ont été pris avec certaines de ces entités, qui ont d'ores et déjà indiqué leur intention de soutenir le projet, pour un montant global de plusieurs centaines de milliers de francs. L'objectif de la levée de fonds devrait donc être atteint par la poursuite de ces démarches. Cela permettra à la fondation de démarrer ses activités dans des conditions idéales, sans avoir à supporter le fardeau d'un emprunt, fut-il modeste.

Pour ce qui est de l'exploitation, le business plan confirme la viabilité de la Maison malgré la prudence des prévisions retenues, compte tenu bien entendu de la gratuité du loyer, ainsi que des apports de recettes liés aux prestations fournies à la commune et à l'interprofession.

Globalement, la commune contribue donc à l'exploitation en renonçant à percevoir un loyer, ce qui correspond à un soutien de 72'000.- francs par an. Ce montant est en effet calculé pour correspondre à un rendement normal de l'immeuble rénové, compte tenu de sa valeur actuelle et de la charge financière engendrée par sa rénovation.

De plus, la commune apporte une contribution vitale en assurant un volume d'activité à la Maison, via la délégation de tâches publiques, à hauteur de 80'000.- francs par an. Cet apport de travail est essentiel pour permettre à la structure d'assurer un fonctionnement à l'année, y compris durant les saisons de faible activité touristique. Il permet à la commune d'éviter le développement d'une compétence touristique en interne, ce qui ne serait pas moins coûteux.

En guise de conclusion au sujet du coût total supporté par la commune, relevons qu'il correspond parfaitement à celui mentionné dans l'étude initiale de faisabilité. Surtout, il est essentiel de relever que le projet n'engendre pas de surcoût à charge de la commune en regard de la situation actuelle. Certes, en renonçant à la Maison, il aurait été possible de tirer un revenu locatif de l'Hôtel de District. Mais force est de constater que le fait de renoncer à cette recette potentielle constitue un bien modeste effort en regard des retombées positives qu'aura la Maison pour notre région.

3. Témoignages de soutien

Le projet a été présenté dans de nombreux cercles, que ce soit dans le cadre de la recherche de fonds ou dans l'exploration de potentiels partenariats liés à l'un ou l'autre des domaines d'activité de la Maison.

Ces différentes occasions ont permis de constater que le bon accueil réservé au projet s'accompagne systématiquement d'un soutien enthousiaste.

Considérant qu'un enjeu pour la Maison sera de rayonner bien au-delà des frontières de la région, il a semblé opportun de reproduire ici certains extraits de messages que nous avons reçus et qui témoignent de l'intérêt suscité par le projet :

Jürg Schmid, directeur de Suisse Tourisme :

« Je considère la Maison de l'Absinthe comme un projet vital pour tirer parti du trésor du patrimoine du Val-de-Travers que constitue la Fée verte et son histoire. Avec la route de l'Absinthe, deux régions transfrontalières ont redonné vie à ce patrimoine. La Maison de l'Absinthe constituera le cœur de ce parcours à travers l'histoire, le mythe et la réalité. Ici, les visiteurs pourront mieux comprendre les multiples facettes de la Fée verte, mais aussi toute la région qui lui a donné vie. Cet espace est aussi destiné à évoluer avec le temps et à passionner les visiteurs avec des expositions temporaires et des manifestations. Je soutiens avec enthousiasme cette vision d'une Maison de l'Absinthe à la fois lieu d'accueil, de partage et d'éducation. La Maison de l'Absinthe est un écrin à la hauteur de l'intérêt que la Fée verte continue de susciter et qui contribuera sans aucun doute au rayonnement touristique et économique de la région du Val-de-Travers. »

Benoit Violier, Chef du Restaurant de l'Hôtel de Ville de Crissier, cuisinier de l'année Gault & Millau :

« La Suisse prodigue un grand nombre de produits de qualité. Conscient de cette richesse gastronomique et soucieux de la mettre à l'honneur à travers mes créations culinaires, je me plais à travailler des mets et saveurs authentiques. L'absinthe est présente dans certains de mes desserts et figure également en bonne place sur la carte des apéritifs. C'est un réel plaisir de travailler, respecter et sublimer un tel produit, ancré dans le terroir local. Un écrin dédié à l'absinthe ne pourra que magnifier encore plus cette fée, qui fait rayonner le Val-de-Travers. »

Philippe Chapon et Nicolas Giger, co-présidents de l'Association Pays de l'Absinthe :

« L'Association Pays de l'Absinthe met en valeur les sites historiques, culturels, agricoles, économiques et touristiques du Jura franco-suisse. Elle apporte son soutien à la Maison, complément indispensable à la Route de l'Absinthe, pour en assurer sa pérennité. »

Alexandre Schmidt, directeur de la Régie fédérale des alcools :

« L'absinthe et l'alcool en général font partie intégrante du patrimoine suisse. Il est important que les nouvelles générations apprennent à connaître ce produit à multiples facettes, de la plus noble à la moins reluisante. Le projet de Maison de l'Absinthe contribue à cette démarche, en présentant au public d'ici et d'ailleurs les aspects historiques, culturels et gastronomiques de cet éminent représentant des spiritueux suisses. »

Christophe Darbellay, président du salon suisse Goûts et Terroirs :

« Bon vent à l'absinthe du Val de Travers et félicitations pour votre magnifique projet ! »

Alain Farine, Directeur de l'Association Suisse des AOC-IGP :

« [La Maison de l'Absinthe] répondra à n'en pas douter aux attentes et demandes de nombreux amateurs d'absinthe et férus d'histoire, car un lieu d'accueil et de présentation digne de la réputation de l'Absinthe, érigé au cœur même de son berceau historique, fait actuellement défaut. Avec le dynamisme qui caractérise les acteurs touristiques et économiques de la région, un tel lieu permettra d'initier et de développer une nouvelle dynamique dans toute la Vallée et qui portera ses fruits bien au-delà des seuls acteurs de l'Absinthe. »

Laurent Favre, conseiller national :

« Chers amis de la Fée verte, dans la Berne fédérale « Absinthe IGP » devient réalité... manque encore un digne écrin pour l'accueillir fièrement ! Plein succès à la fondation ainsi qu'à son équipe et bravo pour l'engagement de la commune de Val-de-Travers. »

Yann Engel, directeur de Tourisme neuchâtelois :

« Être le berceau de l'absinthe c'est bien. Pouvoir recevoir des visiteurs du monde entier dans le temple de la Fée verte c'est encore mieux. La Maison de l'Absinthe sera un lieu d'accueil exceptionnel, digne de la renommée universelle de ce trouble breuvage. Soutenir ce projet, c'est faire du Val-de-Travers le point de rendez-vous incontournable et incontestable de l'absinthe ! »

Jean-Claude Baudoin, président de la fédération neuchâteloise des entrepreneurs :

« Une Maison de l'Absinthe ? Formidable projet pour une région, un canton ! De plus, un tel investissement crée du travail, de l'emploi, donc des richesses à partager. Enfin, une Maison de l'Absinthe, ça rassemble, ça unit, ça fédère les enthousiasmes ! Décidément, au Val-de-Travers, il n'y a pas que la qualité de la vie qui est exceptionnelle : il y a aussi la qualité des acteurs qui croient dur comme fer à leur avenir. Bravo. »

Didier Berberat, Conseiller aux Etats:

« L'absinthe est un des trésors du Val-de-Travers. Il est donc fondamental qu'elle ait une Maison qui lui soit entièrement dédiée pour promouvoir nationalement et internationalement ce nectar et tout ce qui l'entoure. Il est cocasse que vous ayez choisi l'hôtel de district, dans lequel des générations successives de distillateurs clandestins ont été jugés et condamnés par le Tribunal de police ou le correctionnel. »

4. Consultation des acteurs de la filière

En juin 2011, votre autorité relevait l'importance essentielle pour le projet de bénéficier d'un large soutien des acteurs de la filière professionnelle. Dans cette perspective, tous les distillateurs affiliés à l'interprofession ont été visités à au moins une reprise durant l'année 2012, pour un échange individuel sur le projet. Une excursion de découverte du Vinorama de Lavaux et du Musée de la Vigne et du Vin du Château d'Aigle a également été organisée. Et la Maison a d'ores et déjà déployé ses premières prestations de coordination, en s'impliquant activement dans la représentation de la filière, tant au Comptoir suisse de Lausanne qu'au salon Goût et Terroir de Bulle. A la satisfaction générale, le chef de projet et Tourisme neuchâtelois ont réussi à organiser avec les producteurs un système de distillerie « de garde » qui fonctionnera dès l'année 2013, assurant l'ouverture quotidienne d'au moins une distillerie. Cette nouvelle offre fera l'objet d'une promotion conséquente de Jura 3 lacs durant toute l'année 2013, au titre d'opération « Coup de cœur », dans le cadre de l'année « Coutumes et traditions » de Suisse Tourisme.

Les démarches menées et les succès déjà obtenus ont permis de renforcer les liens de confiance et d'amitié indispensables au développement futur de la Maison. Ainsi, alors que peu de distillateurs avaient souhaité se positionner en 2011, la consultation menée en 2012 sur la base d'un questionnaire détaillé a permis de récolter les avis d'une majorité des producteurs de l'interprofession.

L'adhésion des acteurs au projet est largement confirmée par les réponses reçues.

Evaluation des objectifs par les producteurs de l'interprofession ayant répondu	Très important	Assez important	Peu important	Sans importance
Contribuer au développement économique de la filière	42%	58%	0%	0%
Renforcer le rayonnement touristique et culturel de la région	67%	33%	0%	0%
Soutenir concrètement les producteurs et prestataires touristiques de la région	64%	36%	0%	0%

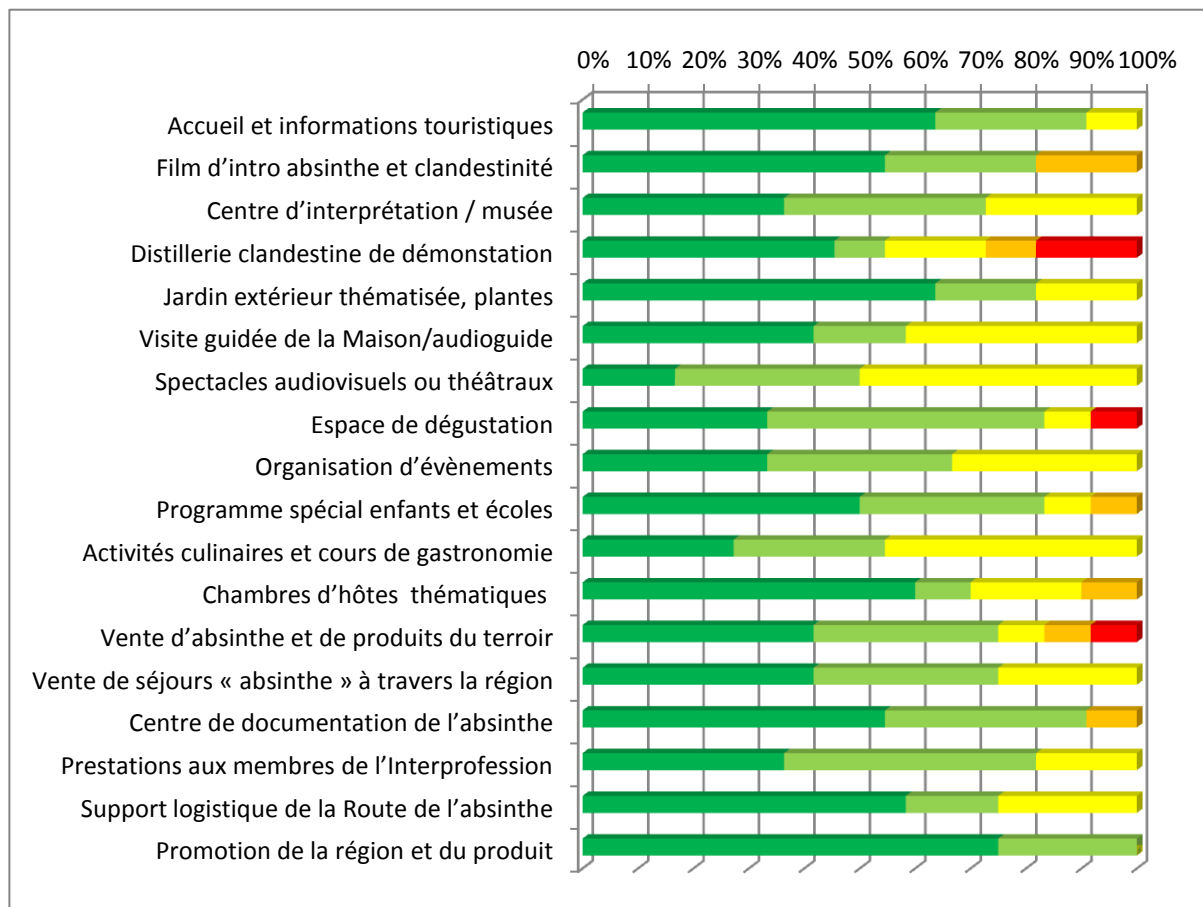
Quant à la pertinence du projet, 92% des producteurs estiment qu'il contribuera à atteindre pleinement ou partiellement les objectifs énoncés. Tous les producteurs ayant répondu estiment disposer d'une information complète sur le projet. De manière plus surprenante, à l'exception d'un seul distillateur, le choix de localisation de la Maison à l'Hôtel de District est approuvé de manière unanime !

Le questionnaire proposait également un choix d'adjectifs positifs et négatifs (en nombres égaux) pour qualifier le projet, chaque producteur ayant la possibilité de cumuler les réponses. Les termes qui ont été retenus le plus souvent sont « intéressant », « porteur », « fédérateur » et « ambitieux ». Aucun producteur n'a par contre jugé le projet « inutile » ou « irréaliste », mais deux l'ont estimé « dangereux », dans la mesure où il était générateur selon eux d'une concurrence à leur propre offre de visite.

Les producteurs avaient encore la possibilité pour chaque élément important constituant la Maison d'indiquer s'ils y étaient « Très favorables » (vert foncé), « Plutôt favorables » (vert clair), « Mitigés » (jaune), « Plutôt opposés » (orange) ou « Très opposé » (rouge).

Tous les éléments du projet récoltent une majorité absolue d'opinions favorables, hormis les spectacles audiovisuels ou théâtraux, qui flirtent avec ce seuil. Il est également intéressant de relever que tous les distillateurs ayant répondu se sont dits « Très favorables » à au moins un des éléments. Cependant, bien que très minoritaire, une certaine inquiétude apparaît face à la distillerie clandestine,

à l'espace de dégustation et à la vente d'absinthe et de produits du terroir. Le cadre d'exploitation des activités commerciales devra donc être soigneusement établi et approuvé par l'interprofession, en accord avec les producteurs.



En regard du projet mis en consultation, l'option des chambres d'hôtes a été écartée de la phase initiale du projet, malgré les avis favorables, car leur implantation s'avérait trop compliquée à gérer dans un seul bâtiment et le budget trop limité pour entreprendre d'emblée la rénovation du bâtiment B. Dans un premier temps, des partenariats seront conclus avec des hébergeurs, puis l'installation de chambres dans le bâtiment du Tribunal sera étudiée dans un second temps si le besoin se confirme.

5. Conformité stratégique et réglementaire

5.1. Contribution au programme de législation

Le projet est l'un des rares à être mentionné de manière explicite au titre d'action du programme de législation, sous l'objectif de rayonnement touristique. A titre subsidiaire, il contribue également à l'embellissement des villages, en revalorisant un bâtiment emblématique de l'une des plus belles rues de la commune, ainsi qu'à la consolidation d'une filière économique de production locale, couvrant non seulement la distillation d'absinthe, mais également la culture des plantes aromatiques. Finalement, la Maison joue un rôle fédérateur important, favorable à l'animation des villages et au renforcement du lien communautaire autour d'une identité forte.

5.2. Respect des mécanismes de maîtrise des finances

Dès lors que le crédit porte sur un bâtiment émergeant au patrimoine financier de la commune, il n'est pas soumis aux mécanismes de maîtrise des finances.

6. Conclusion

Comme le relevait déjà le Conseil communal dans son rapport d'information de 2011, l'absinthe a grandement contribué à forger d'abord la richesse, puis l'identité et la renommée du Val-de-Travers. Il est de notre responsabilité de prendre soin du formidable héritage dont nous sommes les légataires.

Aujourd'hui, grâce au soutien important de nombreux partenaires, nous avons la possibilité de concrétiser un magnifique projet, fédérateur et porteur de développement. Notre région ne doit pas laisser passer cette opportunité. C'est l'heure !

En vous remerciant de votre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 17 décembre 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Thierry Michel

Alexis Boillat

Annexes :

- masterplan, révision du 22.11.2012
- projet architectural, dossier du 16.10.2012
- projet muséographique, dossier du 29.11.2012
- business plan, révision du 22.11.2012
- acte constitutif et statuts de la fondation de la Maison de l'Absinthe

**ARRÊTÉ A : CRÉDIT DE FR. 2'000'000.- POUR
LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE DISTRICT**



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 17 décembre 2012;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission des bâtiments du 29 octobre 2012;
vu le préavis favorable de la Commission d'urbanisme du 7 novembre 2012;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances du 10 décembre 2012;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Un crédit de 2'000'000 de francs est accordé au Conseil communal pour la rénovation de l'Hôtel-de-District situé à Môtiers.

Art 2 La dépense sera portée au compte des investissements n° J942.503 et amortie au taux de 5,4 %.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 21 janvier 2013

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Bernard Rosat

Pierre-Alain Wyss

ARRÊTÉ B : MANDAT DE PRESTATION POUR LA MAISON DE L'ABSINTHE



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 17 décembre 2012;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances, du 10 décembre 2012;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

¹Désireuse de contribuer à la mise en route de la Maison de l'Absinthe, de développer ses activités et d'en assurer une exploitation stable et solide, la Commune de Val-de-Travers (ci-après la commune) a choisi de confier un mandat à la Fondation de la Maison de l'Absinthe (ci-après la fondation). Cette dernière est chargée d'en assurer la gestion administrative et logistique, d'organiser l'accueil des visiteurs de la Route de l'Absinthe et de coordonner l'action de ses membres côté suisse. Elle reçoit aussi pour mission de développer des activités touristiques et culturelles en lien direct avec la Maison de l'Absinthe.

²Ce mandat, est transmis pour information et débat à la Commission de gestion et des finances avant sa signature. Il détermine les tâches d'utilité publique à fournir par la fondation ainsi que les modalités du soutien communal y relatif.

Art. 2

¹Pour assurer le financement du mandat mentionné à l'article premier, le Conseil communal est autorisé à porter chaque année au budget communal une dépense de CHF 80'000.–.

²Le versement de cette subvention intervient après réception du rapport d'activité et des comptes annuels révisés.

³La charge est comptabilisée au compte de fonctionnement n° 860.365.04 *Mandat de prestations à Maison de l'Absinthe*.

⁴Le Conseil communal est autorisé à indexer le montant de la subvention à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) chaque fois que l'indice aura augmenté de 5 points (base décembre 2010).

- Art. 3** La commune renonce à percevoir un loyer pour la mise à disposition de l'Hôtel-de-District à la Fondation de la Maison de l'Absinthe.
- Art. 4** Les dispositions du présent arrêté portent effet durant 20 années, soit jusqu'au 31 décembre 2033.
- Art. 5** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 21 janvier 2013

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

Bernard Rosat

Pierre-Alain Wyss